



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LAYON**

**AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**  
en application de l'article R.122.1 et suivant du code de l'environnement

La demande présentée par Madame le Directeur Général de la S.A.R.L. PARCOLOG GESTION, en vue d'exploiter une plate-forme logistique située Zone Anjou Actiparc du Layon – 49750 BEAULIEU-SUR-LAYON a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de M. le Préfet de Région, autorité environnementale compétente, qui dispose d'un délai de 2 mois pour émettre cet avis.

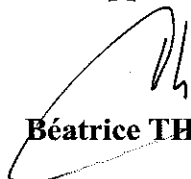
Le dossier ayant été reçu le 3 août 2010 et l'avis n'ayant pas été émis avant le 3 octobre 2010, il est réputé favorable.

Cet avis est rendu public par voie électronique conformément à l'article R.122.13 du code de l'environnement.

Une enquête publique d'un mois se déroulera à la mairie de BEAULIEU-SUR-LAYON du lundi 8 novembre 2010 au mercredi 8 décembre 2010.

ANGERS, le 4 octobre 2010

Pour le préfet et par délégation  
La directrice de l'interministérialité  
et du développement durable



Béatrice THERY